

Février 2021

Christian Guespin  
Président du GDSA22

## Le mot du président



### Sommaire

Le mot du président	1
Organisation de la saison Varroa	2
L'API BIOXAL Poudre	2
Dossier Vespa Velutina	3
Le Rucher école	3
Distribution de matériel	3
Le nouveau site internet	4
Le calendrier apicole	4
Le conseil du mois	4

### Dans le prochain BEE-NEW 2-2021

- commande médicaments
  - lutte varroa et cadre à mâles
  - infestation varroa hiver 2020-21
- Etc....

"2020...2021  
Adaptation...  
Résignation...  
Renoncement...  
Mais du plaisir  
avec nos abeilles...  
Non confinées »



« En raison d'un automne particulièrement chaud, le relevé des langes indique un taux d'infestation varroa anormalement élevé cet hiver, traitement secondaire fortement conseillé »

La pandémie de la varroase a frappé la population apicole en 1982 ; sept ans plus tard tout le territoire métropolitain était déclaré infesté. Depuis 39 ans cette épizootie fait toujours des dégâts considérables dans le cheptel apicole. Avec varroa destructor se sont installés également des virus qui infestent nos abeilles au niveau des plaies laissées par leurs hôtes. A ce jour il n'y a pas de vaccin qui ait pu éradiquer cet acarien mais quelques médicaments disposant d'une AMM\* (peu nombreux) de l'arsenal pharmaceutique permettent de maintenir son infestation dans la colonie à un niveau supportable, à la condition expresse qu'ils soient bien utilisés. Ceci est fondamental car un bon traitement mal appliqué et au mauvais moment, condamne irrémédiablement la colonie. Votre Tsa de secteur peut vous informer sur les erreurs à ne pas commettre, (voir carte secteurs dans ce numéro)



Vous pourrez vous imprégner du document conçu par notre Tsa Sylvain LEON pour mieux connaître ce destructeur de colonies.

La pandémie du Covid 19 nous préoccupe encore et toujours, tant il est

difficile d'envisager de se retrouver en nombre pour quelque événement. Nous avons pris la décision en ce début d'année 2021 de relancer l'activité rucher-école, avec une organisation toute particulière, mais les nouvelles directives gouvernementales en date du 25 Janvier, n'autorisant pas les « activités de loisir », il nous faut donc renoncer aux sessions de formation à l'initiation à l'apiculture. Certaines activités apicoles semblent se maintenir dans d'autres départements (pour l'instant), au Gdsa 22 nous respectons les consignes nationales à l'instar de nombreux secteurs de l'Économie, restaurants, cinémas etc....qui souffrent bien plus que nous ;

Au jour où j'écris ces lignes, la distribution du matériel le samedi 13 Mars est pour l'instant maintenue (voir article dans ce numéro)

A tout cela s'ajoute le frelon à pattes jaunes qui massacre les ruches sur certains secteurs. Pour vos abeilles, pour l'entomofaune, vous pouvez agir très efficacement en vous impliquant directement dans le piégeage de printemps des fondatrices. Vous trouverez le Mode d'emploi dans ce numéro.



On se retrouve dans le n° d'avril qui comportera entre autres, la commande de médicaments 2021. A bientôt

Christian Guespin

\*Autorisation de Mise sur le Marché

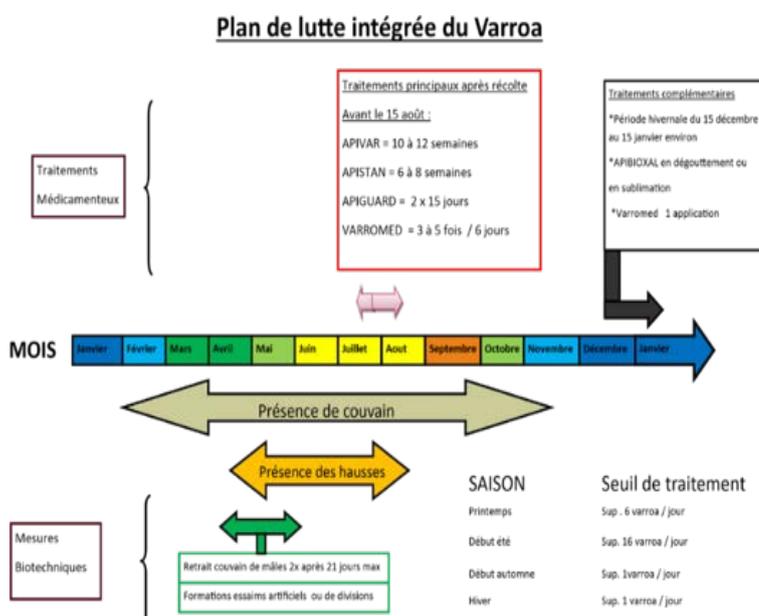
**Alerte sanitaire :**

## Organisation de la « saison Varroa »

Sylvain LEON (TSA)

Voilà le printemps qui arrive mais connaissez-vous le niveau d'infestation de vos colonies !!

Par la réalisation d'un comptage sur lange (1) (plaque que l'on glisse sous le plancher aéré), vous êtes renseigné sur le seuil d'infestation de votre colonie. Selon le mois et l'avancement de la saison, ce schéma vous indique la bonne méthode de lutte à réaliser. En cas de doute, votre TSA est votre interlocuteur privilégié. Schéma à retrouver sur le site du GDSA 22.



Description de la méthode : ( 1 )

1. Placer un lange graissé sur le plancher si celui-ci est plein ou pour les planchers grillagés type "Nicot", dans les coulisseaux sous grille, (graisse à traire, huile végétale sans odeur, etc.) : appliquée sur l'ensemble du lange à l'aide d'un pinceau large, la graisse (l'huile) permet de fixer les varroas tombés. (Photo 1)

2. le comptage du lange (photo 2) doit se faire au maximum tous les 7 jours pour des résultats cohérents. Veiller à se mettre à l'abri du vent pour l'opération de comptage, un examen des abeilles mortes sur le plancher (si réalisable) permet de détecter des acariens,

3. le nettoyage du lange se fait à l'aide d'une spatule large, les déchets sont à évacuer (seau ou sac plastique). Le lange est repositionné de suite, après une nouvelle application de graisse.

4. la période de comptage passée, le lange peut être retiré et le plancher grillagé laissé ouvert.

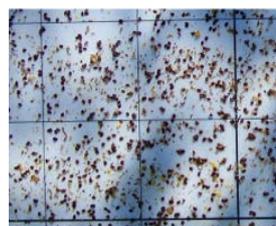


Photo 1



Photo 2

## API BIOXAL POUDRE (sachet de 35g pour 10 ruches)

Docteur Christian HUAUX (Vétérinaire)

Api Bioxal est un produit avec AMM\* contenant de l'acide oxalique en poudre fine destiné spécifiquement au traitement des colonies d'abeilles contre les varroas phorétiques. Il est utilisé en saison en production biologique ou comme traitement secondaire hivernal.

Son application peut se faire par égouttement en saison en absence de hausse (1 sachet/10 ruches) ou par fumigation en hiver (1 sachet/15 ruches). C'est un acide, soyez donc vigilant lors des manipulations et portez une tenue adaptée (gants, lunettes de protection et masque pour gaz acide).

Api Bioxal est un traitement « flash » de courte durée et n'a aucune activité sur les varroas présents dans le couvain fermé. Pour être efficace, il doit donc être appliqué lorsqu'un maximum d'abeilles se trouve dans la ruche en saison (en soirée) et/ou lorsqu'il n'y a plus ou très peu de couvain (hiver, après division en saison, après récupération d'essaims, après engagement de la reine plus de 25 jours).

L'efficacité du produit est dépendant de la charge en varroas initiale dans chaque ruche, au moment de l'application, de la présence ou non de couvain, mais aussi des ré-infestations possibles. Le succès du traitement entre donc dans le cadre d'un programme de lutte globale intégrée (traitements chimiques et pratiques zootechniques) et la chute naturelle des varroas doit être régulièrement surveillée (méthode très simple du comptage sur lange).

Api Bioxal est spécifiquement destiné à la production de denrées apicoles, contrairement aux acides oxaliques de coopératives dont l'utilisation est interdite.



\*Autorisation de Mise sur le Marché

## Dossier vespa velutina ou lutte contre le frelon asiatique : Piégeage de printemps et d'automne

Cher adhérent,

Le Gdsa 22, fort de ses 700 adhérents, souhaite mettre en place sur le département des Côtes d'Armor une lutte ciblée du frelon à pattes jaunes organisée au niveau des communes, premier maillon de la structure étatique.

Les objectifs à atteindre :

- créer un réseau de communes référencées s'investissant dans la capture des fondatrices au printemps et en fin de saison, de façon pérenne avec retour d'informations.

Ce dispositif est à mettre en place dans la commune ou vous êtes résident et vous incombe personnellement pour constituer ce réseau qui n'existe pas actuellement.

L'expérience nous apprend que des initiatives individuelles ont lieu çà et là mais sans retour d'informations ? Des stratégies de lutte très différentes sont prises au niveau des EPCI (agglos de communes) avec retour d'informations aléatoires et bien souvent peu précises. Nombre d'apiculteurs et autres se prévalent d'un titre de « référent frelon » sans aucune formation préalable ni soutien de quelconque organisme agissant le plus souvent en aval par destruction et non en amont par prévention. Le bilan de ces actions est rarement communiqué à la collectivité apicole qui en souffre le plus.

Pour vous aider dans votre implication au niveau communal, nous avons élaboré 2 documents qui vous permettront de vous investir dès ce printemps dans le

piégeage des fondatrices auprès de votre maire. Un courrier que vous pourrez porter à la connaissance de votre maire (en « présentiel » est bien souvent plus efficace) et une méthode qui vous associe à l'agent communal dédié dans la gestion du piégeage représentent la stratégie à organiser.

N'oubliez pas que, à 2, on est 3 fois plus efficace.

Outre l'argumentaire que vous exposerez personnellement à vos élus, vous pourrez reprendre ceux développés dans ces documents.

Vos abeilles qui se font décimer chaque automne ne vous remercieront jamais assez de votre investissement au printemps, et à l'automne

Le Gdsa 22, l'action sanitaire apicole tous ensemble



Documents à demander à [contact@gdsa22.bzh](mailto:contact@gdsa22.bzh)  
En précisant vos coordonnées avec N° de téléphone(s) afin de pouvoir établir la carte «réseau piégeage printemps automne »

⚠ A faire maintenant : sur plateau nicot, remplacer les grilles vertes anti-frelon qui empêchent l'évacuation des abeilles mortes par les grilles blanches ; risque important d'obstruction de l'entrée entraînant un arrêt de l'activité et empêchant les vols de propreté"

## Le Rucher école

Joëlle MOTTAIS Secrétaire Rucher école

Rectificatif dernières dispositions en date du 05/02/2021

Il avait été prévu d'organiser les 2 sessions initiation à l'apiculture, Samedi- Lundi, par groupe de 6 chez des adhérents du Gdsa 22. Cependant, les dernières directives Covid 19, ne nous permettent plus d'envisager cette organisation pour la raison suivante : « les activités de loisir ne sont pas autorisées en « présentiel ».

Nous nous voyons contraints d'annuler pour la seconde

année consécutive, la formation « initiation à l'apiculture ». Les stagiaires déjà inscrits seront informés individuellement. Une décision devrait être prise vers le 10/03/21 en fonction d'éventuelles nouvelles directives.

Certaines activités apicoles semblent se maintenir dans d'autres départements ; au Gdsa 22, nous avons décidé d'être en conformité avec les décisions gouvernementales, à l'instar de nombreux autres secteurs économiques

En cette année 2021 à l'image de la précédente, une règle s'impose : adaptation permanente.

## Distribution du matériel « Route d'Or »

SAMEDI 13 MARS selon TRANCHES HORAIRES

Samedi 13/03/2021 distribution des commandes des adhérents du GDSA 22 Lycée agricole de la Ville Davy QUESSOY  
En raison de la pandémie, cette année atypique, nous oblige à une distribution du matériel selon des règles particulières que nous vous demandons instamment de respecter.

Port du masque obligatoire et respect des plages horaires GDSA 22 l'action sanitaire tous ensemble.

### TRANCHES HORAIRES :

Plages horaires de distribution du matériel et échange de cire, selon la liste alphabétique des noms de famille

A à C de 9h10 à 10h00

M à Q de 13h00 à 14h00

D à J de 10h00 à 11h00

R à Z de 14h00 à 15h00

L de 11h00 à 12h30

Merci pour votre implication

## Le nouveau site internet du GDSA 22

Georges PONTHEUX Secrétaire en charge du site du GDSA22



Le web est un monde en perpétuelle évolution. Il a été décidé une refonte du site Internet du GDSA-22. Notre site fait peau-neuve ! Il avait vieilli. Il date de 2013. Il ne répondait plus trop à nos besoins, tant graphiques que techniques. Tous les anciens articles ont été gardés. C'est l'histoire du GDSA-22 depuis 2013.

Nous avons fait appel à une petite entreprise de Plélo pour modifier l'apparence visuelle, l'amélioration du design, de l'ergonomie, de la sécurité et sa navigation répond plus aux exigences des moteurs de recherche. L'affichage a été optimisé et est désormais multi-support (accessible depuis votre smartphone). Chargement des pages beaucoup plus rapide. Plus d'attente avant de voir la page s'ouvrir ! Le choix a été fait d'avoir un site administrable par nous-même sans être lié par un contrat avec une entreprise de communication.

Le site du GDSA-22 se doit d'être l'outil de communication rapide avec les apiculteurs des Côtes d'Armor. En retour, ils doivent pouvoir y trouver les informations qu'ils recherchent et dont ils ont besoin. C'est la vitrine du GDSA-22! Un nouveau nom pour y accéder et marquer notre attachement à la Bretagne : juste remplacer **fr** par **bzh**. Idem pour l'adresse contact.

Merci de vos avis sur ce nouveau site. Vous pouvez envoyer des infos, des documents, des idées d'articles et des photos pour l'illustrer. Tous en rapport avec l'apiculture évidemment.

Avec cette pandémie qui nous isole les uns des autres, nous devons nous adapter et travailler avec vous différemment. En plus du BEE-NEW, nous allons aussi communiquer plus souvent par envoi de mails. Si vous ne recevez rien de la part du GDSA-22, il faut nous le signaler.

## Le calendrier apicole

Geneviève PIETO Secrétariat TSA

En février la colonie renaît et la reine recommence sa ponte. Passer régulièrement voir les ruches pour vérifier les provisions et nourrir éventuellement avec 1/2 pain de candi. A moins que les températures diurnes dépassent déjà largement les 15°C. On peut alors se permettre de les nourrir avec du sirop 50-50 tiède (30-40°C). Indiquer les nourrissements dans le cahier d'élevage.

En mars, faire le tour de tous les ruchers pour voir si toutes les ruches sont viables. Ramener les ruches mortes et les désinfecter à la flamme. Indiquer, dans le cahier d'élevage, les mortalités et leurs causes.

Réparer, repeindre les ruches et construire de nouvelles ruches et de nouvelles ruchettes pour les prochains essaims. Acheter et cirer les cadres de corps et les cadres de hausses (amorces et cadres complets) Préparer les nouveaux emplacements et poursuivre l'entretien du rucher, poser les abreuvoirs là où c'est nécessaire.

Fin mars, si et seulement si les conditions climatiques le permettent, effectuer la visite de printemps

Identifier les ruches fortes, moyennes et faibles afin de sélectionner les ruches destinées à la production de miel, la production d'essaims naturels ou la production de reines.

Vérifier la présence de la reine et l'état du couvain. Une colonie peut démarrer sur 2 ou 3 cadres de couvain, ce qui compte c'est la qualité du couvain et non la quantité. (Il vaut mieux 2 ou trois cadres de couvain compact que 5 ou 6 cadres de couvain en mosaïque. Si couvain en mosaïque le noter pour y revenir (pensez à faire une fiche de suivi de chaque colonie).

Une ruche qui ne va pas bien ne produira sans doute pas de miel mais elle pourra fournir des réserves et du couvain pour d'éventuels essaims artificiels.

Repérage des reines qu'il va peut-être falloir changer et nourrir ces colonies pour avoir beaucoup d'abeilles au moment du changement de reine.

Vérifier le plancher des ruches, le nettoyer ou le changer.

Nettoyer au besoin le haut des cadres.

Enlever les partitions et mettre des cadres cirés. Commencer à changer les cadres les plus anciens.

Faire un comptage varroa (à inscrire dans le cahier d'élevage afin d'en garder une trace).

## Le conseil du mois

Alors ... sans conteste, il faut impérativement la couverture d'UNE BONNE ASSURANCE pour évacuer au moins en grande partie ce souci.

Comme dans tout...là...Les propositions ne manquent pas... à grand renfort de publicité,

Avant de vous laisser tenter par des offres « alléchantes », prenez quelques instants pour dialoguer avec votre assureur, car dans tous les contrats...de qualité ... ! la « Responsabilité civile » prend en compte les risques qu'entraînent la possession d'un animal domestique...or l'abeille est un animal domestique.

Labees



GDSA22

Boite postale 3  
22560 TREBEURDEN

Téléphone :  
06.81.24.00.35

Adresse électronique :  
contact@gdsa22.bzh



André ROPPERS

Tout apiculteur se doit d'être conscient des risques qu'il encourt quand il est propriétaire ne serait-ce que d'une seule ruche ou ...ruchette dans laquelle s'active son petit monde d'abeilles.

Ces risques s'échelonnent du plus banal... tel que « chutes d'aéronefs » au bien plus sérieux « l'accident causés à un tiers » avec ce qui l'accompagne : dommages matériels et corporels aux conséquences souvent très lourdes

Nous sommes sur le  
Web !

<http://www.gdsa22.bzh>